

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18724 - 73ÈME ANNÉE

Organiser la lutte face aux ordonnances d'Emmanuel Macron

La résistance contre la casse sociale enjeu du 2e tour des législatives



La Loi El-Khomri a vu l'opposition d'un mouvement social sans précédent depuis longtemps.

Le premier chantier que le gouvernement veut mener après les élections législatives est la remise en cause du Code du Travail. L'enjeu de ces élections est en effet de savoir s'il disposera de la majorité nécessaire pour appliquer ce projet. La résistance contre la casse sociale est donc l'enjeu principal du second tour des législatives. C'est la décision prise par le Comité central du PCR qui appelle à lutter.

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, un nouveau gouvernement a été nommé. Durant le mois qui sépare le scrutin présidentiel des législatives, ce gouvernement ne peut pas faire voter la moindre loi. Son rôle est donc d'expédier les affaires courantes et de donner les pistes de l'action qu'il compte mener s'il obtient une majorité à l'Assemblée nationale.

Ces pistes se formalisent tout d'abord par la composition du gouvernement. Emmanuel Macron a fait le choix de nommer comme Premier ministre un membre du parti Les Républicains, qui était un des piliers de la campagne d'Alain Juppé aux Primaires de la droite. Il a choisi aussi d'accepter la nomination de ministres issus des Républicains à des postes clés : ministres de l'Économie et ministre du Budget. Un des nommés est même un des candidats de la Primaire des Républicains. Au ministère du Travail, le chef de l'État a fait le choix de nommer une responsable qui recueille l'assentiment total du MEDEF.

Ces actes concrets donnent une orientation. Ils confirment qu'Emmanuel Macron veut mener une politique encore plus à droite que son prédécesseur, François Hollande.

Méthode expéditive

Or, ce dernier avait mis en place un réforme du Code du Travail jamais osée par la droite, c'est la Loi El-Khomri. Ce texte facilite les licenciements et affaiblit les syndicats. La lutte contre ce texte a marqué les six premiers mois de 2016. Le gouvernement dut faire face au plus grand mouvement social depuis mai 1968 en France. Il était aussi confronté à une opposition au sein même de sa majorité. Pour être sûr de faire passer le texte, l'ancien Premier ministre a donc utilisé l'article 49-3 de la Constitution qui permet l'adoption d'un texte de loi sans qu'il soit voté par l'Assemblée nationale.

Dans la méthode, Emmanuel Macron veut être encore plus expéditif. Il a fixé comme échéance le mois de septembre pour l'adoption définitive d'un projet de loi modifiant le Code du Travail. Il a en effet choisi la procédure des ordonnances. Ceci empêchera les parlementaires de déposer le moindre amendement. Leur rôle sera d'autoriser le gouvernement à utiliser la

méthode, et de voter en un bloc le texte qui leur sera présenté.

Pacte social de la République en danger

Dans le contenu, le projet prévoit d'aller beaucoup plus loin que ce qui existe déjà dans la Loi El-Khomri. C'est tout simplement la remise en cause du pacte social fondateur de la République, c'est-à-dire le retour sur les acquis du Programme national de la Résistance et ce qui en a découlé comme avancée. En effet, en inscrivant dans la législation la primauté de l'accord d'entreprise sur la loi, le gouvernement fait sauter une protection essentielle. Dans le même temps, il affaiblit encore plus les syndicats, alors que ces derniers jouent un rôle essentiel le dialogue social. Autrement dit, le rapport de forces penchera à nouveau du côté du patronat.

Ce retour à la situation d'avant la Seconde guerre mondiale, même la droite la plus réactionnaire n'avait jamais osé le faire quand bien même elle disposait d'une majorité confortable à l'Assemblée nationale.

Le pouvoir est au peuple

Ce cauchemar réactionnaire peut malheureusement se réaliser. C'est en effet ce qui ressort du résultat du

premier tour des législatives. Grâce au mode de scrutin, le parti d'Emmanuel Macron, la République en Marche, peut espérer obtenir entre 400 et 500 sièges. Ce serait la majorité la plus écrasante jamais sortie des urnes pour une Assemblée nationale.

Face à ce rouleau compresseur annoncé, l'enjeu du second tour des législatives est la résistance à la casse sociale. En effet, l'application des ordonnances à La Réunion ne fera qu'aggraver une situation sociale déjà jugée hors-norme. Cela explique pourquoi le Comité central du Parti communiste réunionnais a appelé se mobiliser contre le projet d'ordonnances du gouvernement. Les soutiens de la politique du gouvernement sont connus : Ericka Barreigts, Monique Orphé et Thierry Robert.

Le combat ne s'arrêtera pas là. Car en cas de confirmation en France dimanche des résultats du premier tour, la bataille se déplacera en dehors des urnes. La lutte menée pendant un mois par les Guyanais est là pour rappeler qu'il est possible de changer les choses sans passer par la case élections. En effet, grâce à la grève générale et aux manifestations, ils ont obtenu bien plus que ce que leur promettait n'importe quel candidat aux élections législatives. Cela montre que le pouvoir est au peuple. S'il arrive à se rassembler pour se mobiliser, c'est le peuple qui gouverne.

M.M.

4e circonscription

Max Banon appelle à voter Virgine Gobalou

Dans un communiqué diffusé hier, Max Banon, candidat du PCR au premier tour des législatives dans la 4e circonscription, appelle à voter pour Virginie Gobalou, représentante du Progrès 974.

Je remercie les électeurs /électrices qui ont voté pour ma candidature lors du 1er tour des législatives du 4e circonscription.

Le pire n'est pas derrière nous mais bien devant nous notamment la casse sociale programmée par le président Macron.

La population réunionnaise devra se rassembler, agir pour sortir de ce système néo-colonial actuel qui ne répond pas aux besoins du peuple réunionnais.

Pour le 2e tour des législatives dans la 4e circonscription, j'appelle à voter pour la candidate Virginie Gobalou sans pour autant signer un chèque en blanc.

Edito

Lutte exemplaire des planteurs dans l'unité des revendications

A deux semaines du début de la campagne sucrière, c'est toujours l'incertitude sur le prix de la canne à sucre. Les discussions entre les planteurs et Tereos sont interrompues. Tereos a préféré la politique de la chaise vide lors d'une rencontre qui était prévue voici une semaine jour pour jour. Plus grave encore, il a assigné en justice les planteurs qui manifestaient leur mécontentement face à l'attitude de l'industriel en bloquant les entrées des usines sucrières. Lundi, des centaines de planteurs de la CGPER se sont rendus en défilé vers le tribunal pour répondre à l'assignation. C'est par un SMS que le président de la Chambre d'Agriculture alors en pleine manifestation a appris que finalement, Tereos levait sa demande d'assignation.

La lutte des planteurs est exemplaire. Elle se fait dans l'unité des revendications quelles que soient les organisations syndicales. Le mot d'ordre est de demander une augmentation de 6 euros du prix de base de la tonne de canne à sucre. Cette demande ne tombe pas du ciel. Elle est le résultat d'une revendication d'égalité. En effet, si le prix de base de la canne à sucre payé par l'usinier est de 39,09 euros par tonne d'une richesse en sucre de 13,8 %, soit 138 kilos de sucre par tonne, les planteurs ont calculé qu'en déduisant les subventions versées à Tereos, l'industriel paie en réalité 18 euros par tonne de canne. Les planteurs de La Réunion demandent donc que le prix payé par Tereos pour acheter sa matière première dans notre île soit aligné sur le prix que paie Tereos pour acheter une tonne de

betteraves sucrières, soit 24 euros toutes subventions déduites. Il en résulte donc les 6 euros demandés, pour que le planteur réunionnais voit le prix de référence augmenter enfin, ce qui n'est pas arrivé depuis plus de 20 ans.

Les planteurs jouent leur avenir, et ils savent qu'ils peuvent compter sur le PCR qui est la seule organisation politique qui a toujours été à leurs côtés. Le président du PCR a, lors de sa dernière conférence de presse, appelé au rassemblement autour de la cause des planteurs. Gageons que l'appel d'Elie Hoarau et la poursuite de la lutte unitaire des planteurs puissent donner bientôt des résultats positifs.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Premier tour des législatives dans la 1ère circonscription de La Réunion

Score exceptionnel d'Ericka Bareigts : quelle explication ?

Le score obtenu par Ericka Bareigts est le même qu'en 2012. C'est exceptionnel à l'échelle des 577 circonscriptions de la République. En effet son appartenance au gouvernement n'a pas été sanctionnée, la chute de la participation n'a eu aucun effet sur elle. Quant à son appartenance à la majorité municipale, force est de constater que pour Monique Orphé, cela n'a pas permis un maintien des positions. Comment alors expliquer ce résultat ?

Dimanche dernier au premier tour des élections législatives, Ericka Bareigts a obtenu 12.849 voix alors que 29.000 électeurs se sont rendus aux urnes. Cinq ans auparavant, portée par la vague rose, elle avait eu 13.046 voix sur 34.000 votants. À 200 voix près, la députée sortante réalise le même score que cinq ans auparavant et progresse en pourcentage, dans un contexte de hausse de l'abstention.

Rappelons qu'Ericka Bareigts est ministre sortante des Outre-mer, candidate aux élections législatives investie par le Parti socialiste et ralliée à Emmanuel Macron entre les deux tours de la présidentielle. Elle affirme d'ailleurs qu'elle siègera dans le groupe de la majorité présidentielle au gouvernement. Cette élection en 2017 avait pourtant lieu dans un contexte bien différent. En 2012, c'était François Hollande qui avait remporté l'élection présidentielle, obtenant plus de 50 % des suffrages à La Réunion au premier tour, et plus de 70 % au second. Les conditions étaient alors extrêmement favorables, ce qui n'avait malgré tout pas empêché une droite divisée en trois candidats de regrouper au total plus de 15.000 électeurs dès le premier tour, 2.000 de plus qu'Ericka Bareigts.

Tout le monde recule sauf elle

En 2017, la droite était unie autour d'un candidat, il a obtenu 5.899 voix, 6.000 de moins qu'Ericka Bareigts. Elle a perdu 10.000 voix par rapport

à 2012. De plus, c'est Jean-Luc Mélenchon qui est arrivé en tête au premier tour de l'élection présidentielle à La Réunion. Julie Pontalba, candidate présentée par le PCR, portait également le programme de Jean-Luc Mélenchon car elle était officiellement investie par la France Insoumise. Elle a obtenu 2193 voix. Autrement dit, la baisse de la participation aurait donc pénalisé uniquement la droite ?

Ce qui rend la performance d'Ericka Bareigts plus singulière encore, c'est la comparaison avec le score des autres députés sortants. Dans la 2e circonscription, Huguette Bello était soutenue par son parti, PLR, qui dirige une commune, ainsi que par le Parti socialiste et la France Insoumise. Elle arrive en tête avec 57 % des suffrages mais perd 10.000 voix ce qui s'explique par une baisse notable de la participation. Dans la 7e circonscription, Thierry Robert arrive lui aussi en tête avec 11.000 voix alors qu'en 2012, il en avait obtenu plus de 16.000. Il y a eu 10.000 votants de moins. Dans la 3e circonscription, Jean-Jacques Vlody n'a même pas réussi à se qualifier pour le 2e tour. Enfin, dans la 6e circonscription, qui regroupe l'autre partie de Saint-Denis et va jusqu'à Saint-André, le nombre de votants passe de 29.000 à 23.000 et le score de la députée sortante Monique Orphé, socialiste investie par En Marche, passe de plus de 11.000 voix en 2012 à 5.700 cette année.

Monique Orphé perd 2.000 voix à Saint-Denis

Un autre élément de comparaison intéressant est le score réalisé par Monique Orphé dans la partie de Saint-Denis de la 6e circonscription, sachant que l'autre partie regroupe la totalité de la circonscription d'Ericka Bareigts. Dans ces cantons de Saint-Denis, la participation est passée de 8.389 votants à 7.025. Or, Monique Orphé est loin de réaliser le même score qu'aux dernières législatives puisqu'elle obtient 2.806 voix en 2017 au lieu de 4.841 voix en 2012. Tout comme Ericka Bareigts, Monique Orphé est conseillère de la majorité municipale de Saint-Denis depuis 2008. Manifestement, les deux parties de Saint-Denis ont un comportement bien différent.

L'argument de dire que son poste de ministre sortante lui a donné un bonus est difficilement tenable. Ses collègues qui avaient été élus dès le premier tour il y a 5 ans et qui sont en ballottage défavorable ou éliminés peuvent en témoigner.

Le score d'Ericka Bareigts est donc exceptionnel. La chute de la participation n'a eu aucun effet sur elle. Quant à son appartenance à la majorité municipale, force est de constater que pour Monique Orphé, cela n'a pas permis un maintien des positions.

Manifestement, l'explication du score d'Ericka Bareigts est ailleurs. Elle doit d'urgence faire partager son secret à ses anciens collègues du gouvernement pour qu'ils puissent s'en inspirer.

M.M.

Agriculture

L'Indice des prix du sucre baisse de 9 % en un mois

Les prix mondiaux des denrées alimentaires se sont repliés en avril en raison des bonnes perspectives d'approvisionnement de nombreux produits de base. L'Indice des prix des produits alimentaires de la Fao a atteint en moyenne 168 points en avril, en baisse de 1,8% par rapport à mars, tout en restant supérieur de 10% à son niveau de l'année précédente.



Les dernières prévisions indiquent un fléchissement du volume des transactions et de bonnes conditions d'approvisionnement pour le blé et le maïs, selon la Fao.

L'Indice des prix du sucre a été le principal responsable de la baisse. Il a dégringolé de 9,1 pour cent en un mois du fait à la fois de l'abondance des approvisionnements en provenance du Brésil et de la faiblesse persistante de la demande d'importation mondiale. Autre facteur de baisse: l'indice des prix des huiles

végétales a chuté de 3,9% durant la même période en raison du repli de la demande d'huile de palme et des bonnes perspectives de récoltes et de plantations de soja en Amérique du Sud et du Nord.

L'Indice des prix des produits alimentaires de la Fao est un indice pondéré qui suit l'évolution des prix sur le marché international de cinq grands groupes de produits alimentaires. L'Indice des prix des céréales a fléchi de 1,2% en avril du fait du repli des prix du blé, même si les prix internationaux du riz se sont

raffermis.

L'Indice des prix des produits laitiers a reculé de 3,3 pour cent car la production dans l'hémisphère nord est entrée en haute saison, favorisant ainsi l'approvisionnement à court terme.

En revanche, l'Indice des prix de la viande a enregistré une hausse d'1,7 pour cent, les prix de la viande de porc ayant augmenté en raison à la fois de la forte demande intérieure de l'Union européenne et de l'augmentation des ventes à destination de la Chine.

La Fao a révisé ses prévisions mondiales de la production céréalière pour 2017 qui indiquent à présent une baisse annuelle probable de 0,4% à partir de 2016, même si le taux d'utilisation augmente d'environ 1 pour cent.

La production mondiale prévue de riz est restée stable à 506 millions de tonnes, alors que les prévisions pour le blé - 740 millions de tonnes - sont également inchangées, car la diminution prévue du volume des ensemencements en Australie, au Canada, en Fédération de Russie et aux Etats-unis serait compensée par un regain de vigueur dans l'Union européenne, en Inde et au Maroc.

In kozman pou la rout

« In bon fanm, konm in bon bononm, sé la moityé in syèl blé ! »

Mi sort antann dann in l'émission télé in provèrb shinoi. Lo prezantatèr la di sa pou anparl bann jenn shinoi i trouv pa z'ot l'ot koté soulyé dann z'ot péi. Lo provèrb sé : « Inn zoli fanm sé la moityé in syèl blé ». Moin, mi prezant provèrb la konm zot la vi marké anlèr la. Pou kosa mi di sa ? Dabor pars l solitud lé bon pou in tan, mé aprés sa i fatig la tête pou vréman. In mové fanm, konm in mové bononm i sirshaz lo syèl kout bèl niyaz noir. Mé in bon fanm, konm in bon bononm i aport aou la moityé sak ou la bézoin. Akoz solman la moityé ? Pars ou osi ou i doi amenn sak lé nésésèr pou konplémanté. L'èrla, ou i pé di ou nana in syèl blé konplé é sa sé in bon n'afèr dan la vi. Alé ! Mi éstop é mi lèss azot fé travaye z'ot tèt la dsi. Ni artrouv pli d'van sipétadyé !

NB. Bin si ou lé tousèl é ou nana tanpéraman pou an avoir in syèl blé konplé ? So kou isi, i fo ou i rode ou mèm sak i fo pou fé lo konplé.

Oté

Macron ? Sé luil tantan kote shokola

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj de fon dovan l'éternité, mi pans ou la pa bien lové lindì matin. Dizon mi pans ou la lèw pyé gosh, par raport lo kou d'shabouk zot la gingné dann zéléksyon in foi anplis. Armète avèk sa z'ot bann frèr batar, bann sosyialis, i diré lé o pli mal. Dann dé ka konmsa na poin san sinkant solisyon soi i arlèw, soi idor atèr. Sé la vi k'i désid ! Tok ! Pran sa pou toi.

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, sak ou i sort ékri, mi pans, i rosanm aou. Pou kosa mi di sa ? Pars ou i oi désèrtènn shoz mé na d'ot ou i oi pa. Ou i oi pa laba dann La Frans out parti républikin la pa bien galman. A moins ké konm ou la ékri amoin dèrnyé kou, ou la fine vnir makronis galman konm désèrtin la dévir palto in pé partou dann La Frans épi l'outromèr.

Solman pétète talèr out poul va shant kok. Kansa ? Kan bann mézir méyé Macron va komans ète apliké. Pars ou i koné méyé macron lé konm luil tantan kot shokola sa. Kan nou té pti la famiy té i done anou, kan l'ivèr té i riv, in kuiyèr luil tantan é konm sa té i shavir nout kèr téi done anou in kote shokola... pou fé pass lo gou. Si tèlman ou téi gingn tralala in zourné, épizapré shokoma ou lé dégouté pou kék somenn é mi parl pa ou lo rotour d'bil.

Donk matant atann aou, prépar aou pars luil tantan kote shokola i tard pa pou arivé. Sé bann ti kolon k'i sar pèyé é bann gro va gonf z'ot pla ankor in pé plis.

Justin